

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 002-447/11/CC

■ Approbation du bilan de la concertation préalable relative à l'opération de semi-piétonisation du Vieux Port à Marseille et lancement des procédures d'enquêtes publiques

DIFRA 11/6455/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération VOI 003-2495/10/CC du 10 décembre 2010, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le lancement de la concertation préalable relative à l'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille.

Par délibération 10/1259/FEAM du 6 décembre 2010, le Conseil Municipal de Marseille avait également approuvé le principe du lancement de cette concertation par la Communauté Urbaine.

Les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse le 2 mai 2011.

Cette information a été relayée dans les médias locaux (presse écrite, télévisuelle et radio) et via le site internet de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur lequel figurait une présentation du projet, des informations pratiques sur les dates et lieux des réunions et des expositions permanentes, avec la possibilité de télécharger le dossier de concertation.

Deux expositions permanentes ont été organisées du 6 au 31 mai 2011, l'une au siège institutionnel de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sis au Pharo, 58, Bd Charles Livon 13007 Marseille, l'autre à l'espace Bargemon de l'Hôtel de Ville situé Quai du Port – 13002 Marseille. Dans chacun de ces lieux se trouvait, répartie sur cinq kakémonos, une présentation du projet agrémentée de nombreuses illustrations, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les avis du public.

Une première réunion de lancement s'est tenue le vendredi 6 mai 2011 de 18h à 19h30 à l'auditorium du Pharo, en présence du Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Maire de Marseille et du Président de la Communauté Urbaine. Assistaient à cette réunion de nombreux élus communautaires et municipaux ainsi que des représentants d'associations, notamment les Comités d'Intérêt de Quartier.

Afin de présenter le projet au grand public et permettre à celui-ci de s'exprimer, trois réunions publiques ont également eu lieu, en présence de la maîtrise d'œuvre, accompagnée des techniciens de la Communauté Urbaine :

- Le mercredi 11 mai 2011 à 18h30, au Dock des Sud, 12 rue Urbain V - 13002 Marseille ;
- Le mercredi 18 mai 2011 à 18h30 à l'Espace Julien, 39 Cours Julien - 13006 Marseille ;

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Juillet 2011

- Le mercredi 25 mai 2011 à 18h30 au Théâtre du Gymnase, 4 rue du théâtre français - 13001 Marseille.

Cette consultation a suscité un très grand intérêt auprès du public et de fait, un grand nombre d'interrogations dans le cadre des débats. Les thématiques abordées sont récapitulées ci-dessous :

- Circulation et stationnement,
- Transports en commun et prise en compte des modes doux,
- Aménagement de l'espace public,

- Aménagement du plan d'eau,
- Parti paysager du projet,
- Gestion future des aménagements,
- Phasage des travaux,
- Observations diverses,

Les observations formulées ne remettent pas en cause les objectifs fondamentaux du projet. Néanmoins, certaines des propositions exprimées au cours de cette concertation seront étudiées et analysées dans le cadre des études de projet, avant le lancement des procédures d'enquêtes publiques.

Le projet Vieux-Port nécessitera en effet l'organisation de plusieurs enquêtes publiques pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, au titre de la police de l'eau et au titre du Code des Ports Maritimes.

Il convient dès lors de soumettre le bilan de cette concertation ci-annexé à l'approbation du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, conformément aux dispositions des article L300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 003-2495 /10/CC du 10 décembre 2010 .

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération de semi-piétonnisation du Vieux-Port à Marseille ;
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et notamment de procéder au lancement des enquêtes publiques .

Après en avoir délibéré :

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Juillet 2011

Décide

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation préalable ci-annexé portant sur le projet de semi-piétonisation du Vieux-Port à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment les enquêtes publiques.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la
Piétonisation et qualité des Espaces Publics

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Jean-Louis TIXIER

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI